

Règlement du Jeu - Duck Race

1. Organisation du Jeu

La Duck Race est organisée par la SNC amphithéâtre de Metz, dont le siège social est situé à 28-32 avenue Victor Hugo, 75116 Paris.

2. Conditions de Participation

Pour participer à la Duck Race, les participants doivent :

- Acheter un canard en plastique sur le site officiel duckrace-muse.fr.
- Payer la somme de 5€ par canard. Il n'y a pas de nombre limite de canards à acheter.
- Fournir des informations exactes lors de l'inscription.

3. Déroulement du Jeu

Une fois le paiement effectué, chaque participant recevra un email de confirmation contenant son numéro de canard. Il est impératif de conserver cet email, car il sera nécessaire pour récupérer tout lot éventuel.

L'achat d'un canard est possible jusqu'au 15 septembre inclus.

Le jour de la Duck Race, tous les canards inscrits seront lâchés dans le plan d'eau de Metz. Les 20 canards arrivant en premier à la ligne d'arrivée seront déclarés gagnants.

4. Attribution des Lots

Plus de 20 lots sont à gagner, comprenant des prix variés tels que des bons d'achat, des produits high-tech, des expériences de loisirs, et bien d'autres. Le premier prix est bon voyage d'une valeur de 2000€.

Les gagnants seront contactés par email à l'adresse fournie lors de leur inscription. Ils devront présenter leur email de confirmation pour récupérer leur lot.

5. Responsabilités

L'organisateur du jeu ne saurait être tenu responsable si la course devait être annulé ou reporté.

Les participants s'engagent à respecter les règles du jeu et à fournir des informations exactes lors de leur inscription.

6. Conditions Générales

En participant à la Duck Race, les participants acceptent de se conformer au présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de suspendre le jeu en cas de force majeure ou de circonstances imprévues.

7. Informations Personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre de ce jeu sont destinées à l'organisateur du jeu et seront utilisées uniquement dans le cadre de ce dernier.